

## Une distinction bien fragile: oral / écrit

---

Françoise GADET  
Université de Paris-X

---

La distinction entre oral et écrit est une évidence sur laquelle s'appuient les linguistes, comme principe de base de leur discipline. Or, différents facteurs, liés aux modifications des modalités d'échanges au XX<sup>e</sup> siècle, rendent cette distinction de plus en plus fragile, au-delà de l'évidence matérielle de différences entre les chenaux. Après avoir énuméré différents facteurs de modifications de la relation (et leurs conséquences), on se penche sur les effets linguistiques du brouillage de la frontière, avec quelques exemples pris en phonologie et en syntaxe.

Malgré l'affirmation par la linguistique du primat de l'oral sur l'écrit, il semble que les linguistes ne prennent pas pleinement conscience des implications de la différence oral/écrit, et ne considèrent pas dans leur ensemble l'oral pour ce qu'il est, au point de l'étudier en tant que tel.

L'intérêt pour la langue parlée est spécifique du XX<sup>e</sup> siècle. Les raisons pour lesquelles cet intérêt ne s'est pas manifesté plus tôt tiennent pour beaucoup à l'idéologie de la norme, qui confond le nécessaire processus de standardisation avec la révérence pour un modèle de langue homogène, immuable, et pour l'essentiel proche de l'écrit.

"L'un des mérites de la linguistique contemporaine est d'avoir rendu à la langue commune, ou langue parlée, l'importance que les préjugés de la grammaire traditionnelle lui avaient trop longtemps refusée, au profit exclusif de la langue littéraire et de la langue écrite" (Le Bidois, 1939, p. 199).

Le primat de l'oral et l'affirmation de l'égale dignité de toute forme linguistique conduit à décrire aussi les variétés peu prestigieuses (français parlé, langue familière, formes "régionales" ou français populaire) avec la même reconnaissance que celle que l'on peut accorder aux formes de langues de culture. Dès 1927, Martinon, dans la préface de son ouvrage *Comment on parle en français*, souligne la nécessité de ne pas confondre oral et écrit.

"Je dis *comment on parle*, car enfin on ne parle pas tout à fait comme on écrit, pas plus qu'on ne peut écrire tout à fait comme on parle, et la formule *vous parlez comme un livre* n'est un compliment que dans la bouche des ignorants" (p. V).

Ce n'est pourtant que dans les années soixante-dix que débouche réellement la volonté de description de l'oral, que certains linguistes appelaient de leurs vœux dès le début du siècle. Ceci s'est fait rapidement et sans difficulté pour les aspects phoniques (nous y reviendrons: il n'a pas été difficile de faire admettre la différence entre unités phoniques et graphiques). Mais il s'est avéré beaucoup plus problématique de reconnaître à la grammaire une manifestation orale spécifique, et de considérer celle-ci comme digne de description (Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1986).

Au-delà des pétitions de principe, la langue parlée a donc peu fait l'objet de l'intérêt des linguistes, comme on le voit dans ce propos de Bonnard (1971), pourtant chargé de l'article "français parlé" dans le *GLLF*, qui ne donne que des motivations négatives à ce qu'il considère comme un entichement pour l'étude de l'oral.

"un dégoût affiché des écrivains pour les formes et les marques ancestrales de littérature, la promotion proclamée de la classe populaire, et la concurrence des langues de civilisation sur le plan international" (p. 3983).

De telles observations avaient conduit Culioli (1983) à poser la question, encore d'actualité (à laquelle il s'efforçait de répondre longuement): "pourquoi le français parlé est-il si peu étudié?"; et Hagège (1987) à écrire:

"Le français parlé est victime en France, même parmi les linguistes, d'un inadmissible ostracisme" (p. 103).

### Les fluctuations de la relation entre oral et écrit

La langue française a changé au cours du XX<sup>e</sup> siècle, et un point essentiel de modification porte sur le déplacement de la relation entre oral et écrit. Depuis l'invention de l'imprimerie, on n'a jamais assisté à un tel bouleversement des places respectives de l'oral et de l'écrit.

Les sociétés d'Europe occidentale sont des sociétés fondées sur l'écrit, qui valorisent toutes les activités liées à l'écrit (et du même coup ramènent l'oral et les activités qui le mettent en jeu à une position secondaire). Mais, dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs événements viennent accorder à l'oral une place plus importante.

a) Le progrès scientifique et technique conduit à élaborer des technologies "d'oralité secondaire";

Les nouvelles techniques de diffusion à distance de la parole (phénomène que Ong, 1982, appelle "d'oralité secondaire", parce que leur mise au point

suppose le truchement de l'écrit) conduisent partout à diffuser un oral sous des formes autres que celles d'une proximité immédiate, régionale ou sociale; et la confrontation à un français standard, avec pour conséquence une certaine uniformisation et le gommage des particularités les plus extrêmes. Ces techniques sont: la radio depuis le début des années vingt, dont le style d'oral devient au cours du temps de plus en plus spontané, jusqu'aux radios libres; le cinéma parlant vers la fin des années vingt; la télévision, vers 1945; le téléphone. L'invention du magnétophone revêt une importance particulière pour les linguistes, puisqu'il rend possible la répétitivité des énoncés, condition de leur description sans effet de biaisage.

b) Dans la littérature, le XX<sup>e</sup> siècle voit l'établissement de genres littéraires nouveaux, caractérisés par un rapprochement entre langue écrite et langue parlée, qui ne s'était qu'amorcé dans le cours du XIX<sup>e</sup>.

"Les romantiques ont fait de l'écriture quelque chose d'individuel et ils ont renversé les barrières entre la langue commune et le discours littéraire, où pénétreront peu à peu le vocabulaire argotique et populaire, puis les tournures familières. Cette **osmose entre écrit et parlé** qui n'épargne aucun genre est une des caractéristiques les plus importantes de la littérature actuelle" (Helgorsky, 1988, p. 1240 - c'est moi qui souligne).

c) La bureaucratisation des institutions publiques d'une part, la tertiarisation de beaucoup de professions de l'autre, conduisent à ce que de plus en plus d'activités, dans la vie quotidienne des citoyens, mettent en jeu des formes de langue qui occupent des positions intermédiaires entre l'écrit formel et l'oral spontané: questionnaires, formulaires, rapports écrits de réunions, réunions de concertation, entretiens d'embauche, différents types de négociations et d'argumentations... (Gumperz, 1989, sur la "compétence communicative"). De plus en plus de gens ont à s'adapter à des situations diverses de communication en public. La conséquence est ici l'enrichissement du continuum entre oral et écrit (écrit-parlé, parlé-écrit, et toute une série de formes intermédiaires).

En conséquence, du point de vue des relations entre oral et écrit, le XX<sup>e</sup> siècle est le théâtre de mouvements divergents:

- dans un premier temps (aux alentours de 1900), il y a un développement considérable de l'écrit, conséquence de l'élévation du niveau d'instruction, avec une forte augmentation du nombre de lecteurs potentiels;
- l'imprimerie avait assuré la primauté de l'œil; à partir des années trente, les médias oraux donnent place à une écoute passive (sans

effort et sans apprentissage, contrairement à la lecture). Le primat de l'oral écouté sur l'oral produit accroît la distance entre compétence active et passive. D'un point de vue actif, les occasions de prise de parole publique sont plus nombreuses, pour davantage de gens;

- depuis les années soixante-dix, avec l'ordinateur, le Minitel et Internet, on assiste à un retour à une position plus favorable de l'écrit; mais ceci dans un autre rapport que précédemment, car "écrit" n'implique plus du tout "langue travaillée et soignée".

On ne peut plus désormais opposer oral (spontané, avec ses scories) et écrit (travaillé, livré comme produit fini), ni écrit fait pour durer et oral volatile. Mais, pour ces raisons mêmes d'atténuation des frontières entre les deux ordres, une différence en principe évidente devient plus floue et éventuellement contradictoire, et il est de plus en plus nécessaire de distinguer entre les deux, du moins au point de vue théorique. Il ne suffit pas de définir les deux ordres en termes de chenaux, il faut regarder de près comment chacun des deux fonctionne.

### Caractéristiques de l'oral

Il n'est pas inutile de rappeler que les unités des deux ordres ne sont pas les mêmes et ne se recouvrent que très partiellement (Blanche-Benveniste, 1993a et b), et ce à tous les niveaux. Aucun doute sur la non-correspondance entre lettre et phonème. L'écrit repose sur la notion de mot. Mais qu'est-ce qu'un mot à l'oral ? La chaîne telle que l'on peut la percevoir ne se présente pas selon des mots, mais en groupes. Quelle est l'unité de plus haut niveau de l'oral ? Une tentative de découpage en phrases est d'emblée vouée à l'échec: c'est pourquoi il faut soit parler d'énoncé, soit, comme le fait l'équipe du GARS (qui se consacre surtout à la morpho-syntaxe de l'oral) proposer d'étudier les groupements autour du verbe. Berrendonner (1993) quant à lui tente d'expliquer un certain nombre de fautes commises par les élèves par le risque de confusion entraîné par la non-adéquation entre unités de l'oral et unités de l'écrit.

Pourtant, ce n'est pas à la réflexion déjà bien balisée sur les unités que nous consacrerons cet article. Parmi les nombreux caractères qui distinguent entre oral et écrit (Halliday, 1985), nous nous contenterons d'en souligner trois, qui reviennent tous à mettre en valeur l'opposition entre tendance à la stabilité (pôle écrit), et tendance à la fluctuation (pôle oral).

1. — tout oral se présente sous l'apparence de l'**hétérogénéité**, par opposition à la relative homogénéité de l'écrit, conséquence évidente de ce que l'écrit, dans une société où il joue un grand rôle, est le lieu essentiel sur lequel a porté la standardisation: il est codifié, fixé, stabilisé, normé; alors qu'à l'oral, le foisonnement peut plus difficilement être jugulé. (Voir Gadet, 1989 et 1992, pour une description des principaux points où le système du français offre de la variation.)

Cette variabilité de l'oral, on a tenté de la saisir (de la fixer) à travers la notion de "variétés". Il s'agit de représenter les effets sur la langue des différences, qu'elles soient d'ordre régional (français de Paris, de Bruxelles ou du canton de Vaud), social (français populaire, français des jeunes) ou situationnel (français familial): on suppose qu'à chacune des dimensions de variation correspond un certain nombre de variétés. Pour critiquer une telle conception, nous ne ferons qu'évoquer l'exemple de la problématique des "niveaux de langue" (dimension de variation situationnelle).

Si une telle notion peut s'avérer utile pour une présentation pédagogique rapide (ni les dictionnaires, ni les grammaires ne peuvent s'en passer), elle n'est pas sans présenter des difficultés quant à la conception de la langue:

- comme tous les modèles qui cherchent à nommer les usages variables selon des "variétés", les niveaux de langue proposent une conception monolithique, font attendre de l'homogène et du prévisible là où ce que l'on constate est disparité, instabilité, et toujours une grande souplesse dans les combinaisons:
  - (1) il faut laisser la place à ceux [kizi] sont [pazale] ("contradiction" entre une relative populaire et une liaison moyennement recherchée);
- assez faciles à établir aux deux extrémités du continuum, les niveaux de langue présentent au contraire entre les deux une situation confuse, un enchevêtrement où les différents phénomènes linguistiques ne permettent pas nécessairement les mêmes étapes;
- la distinction entre variation d'ordre social (comme "populaire") et variation d'ordre situationnel (comme "familier") ne laisse pas prévoir le fait que ce sont la plupart du temps les mêmes phénomènes qui sont engagés dans les deux ordres, et selon la

même échelle (fait avéré pour toutes les langues, qui reste à expliquer: par exemple, l'absence du *ne* de négation est tout autant familière que populaire, de même que les simplifications de groupes consonantiques complexes, comme dans *j'ai écrit quat(re) bouquins*);

— la notion de niveau de langue ne tient pas compte de la "variation inhérente", qui fait qu'un même locuteur, dans une même situation et lors d'une même prise de parole, va manifester, sur plusieurs traits linguistiques, des usages divergents:

- (2) il savait même pas où qu'elle était la manette pour ouvrir le capot / et le gars il te dit "ouais ouais je vérifie l'huile tous les jours" / le gars il savait même pas où se trouvait la manette pour ouvrir le capot (Banlieue parisienne);
- (3) si j'aurais la possibilité / j'irais m'entraîner tous les jours [... (12 sec)] si je pouvais quoi / j'irais m'entraîner quatre ou cinq fois par semaine (Banlieue parisienne).

Il faut ajouter que les processus d'acquisition de l'oral et de l'écrit divergent totalement: seule l'acquisition de l'écrit se fait tardivement, volontairement, et à travers un métalangage. C'est ainsi que l'on peut expliquer que, pour parler de la forme orale de leur langue maternelle, les locuteurs soient si fréquemment tentés de faire appel à l'écrit<sup>1</sup> (graphie ou catégories), seul ordre devenu réfléchi (Blanche-Benveniste, 1993b).

2. — Un écrit, en tant que produit fini, ne présente d'ordinaire pas de "scories", alors que l'oral laisse voir les traces de son élaboration. Tout oral, même émanant d'un "bon causeur", est truffé de pauses, hésitations, reprises, recherches de mots, incomplétudes, redites, anticipations, auto-interruptions... Mais ces scories, rendues apparentes lorsque l'on transcrit, sont, dans le flux de la chaîne, masquées, absorbées par le rythme de déroulement du discours d'une part, par la bonne volonté de l'auditeur de l'autre. Ce n'est qu'une fois franchi un certain "seuil de tolérance" que la communication risque d'être troublée.

<sup>1</sup> J'ai assisté dans une salle d'attente à la scène suivante: un père joue avec son fils d'environ 4 ans (en tous cas, trop jeune pour savoir lire) à celui qui trouvera le plus de mots commençant par *cha-*. Après une série comme *châtaigne, château, chapeau...*, le père propose *chaud*. Le fils proteste.

Au lieu de juger ces scories négativement (justement parce qu'elles n'ont pas d'équivalent écrit), on peut s'appuyer sur elles, et les regarder comme indices de l'élaboration de son énoncé par le locuteur dans la constitution du sens, comme propose de le faire l'équipe du GARS d'Aix-en-Provence; on peut ainsi en tirer parti dans l'analyse grammaticale (Blanche-Benveniste *et al.*, 1990).

3. — Les énoncés oraux sont caractérisés par une dimension spécifique, l'**intonation** (et les facteurs prosodiques), qui ne constitue aucunement un équivalent, même approximatif, de la ponctuation de l'écrit: il n'y a aucune comparaison possible entre la linéarité temporelle pure à laquelle répond l'oral, et la linéarité à la fois temporelle et spatiale (donc sur laquelle on peut revenir), qui caractérise l'écrit.

On peut prendre l'exemple des deux énoncés *moi / j'ai faim / je mange*, selon la courbe intonative qu'ils manifestent. Si la courbe descend sur *faim*, on comprendra "maintenant, j'ai faim, et je vais manger", et si elle monte, "chaque fois que j'ai faim". La linéarité de l'oral est donc d'un autre ordre que celle de l'écrit, car l'oral permet deux types de liens grammaticaux: segmentaux explicites, comparables à ceux de l'écrit, et intonativo-syntaxiques, dans ce qui est un peu hâtivement dit "parataxe", ou absence de lien. Reconnaître un mode spécifique d'enchaînement à l'oral a des conséquences sur la définition de la subordination, et de façon générale les processus de mise en lien: production orale et production écrite sont bien entendu tributaires de leurs conditions de production, mais l'oral se présente toujours crucialement *in situ*, ce qui autorise des structures apparemment peu explicites si on les prend hors conditions de production, mais qui sont parfaitement adaptées à leurs propres circonstances d'énonciation.

Cette instabilité manifeste de l'oral constitue sans doute l'une des causes des réticences des linguistes à décrire cette forme de langue, qui se double des effets de la variation inhérente. Autre cause de réticence: on ne saurait travailler sur l'oral sans se soumettre à un long et fastidieux travail de transcription, qui constitue tout sauf une opération mécanique. On a pu dire qu'il s'agissait là d'une "véritable gageure" (Mazière, 1993), puisqu'on sait très bien qu'il n'y a aucune chance de retrouver le véritable oral sous l'écrit.

Toutes ces difficultés permettent de comprendre la méfiance des linguistes envers la façon dont les locuteurs parlent vraiment en français.

### L'oral ne fonctionne pas comme l'écrit

On a pu sérieusement se demander si le français devait être décrit au moyen d'un seul ou de deux systèmes. Poser une telle question constitue d'ailleurs déjà un progrès par rapport à ce que font la plupart des grammairiens, qui considèrent comme une évidence qu'il n'y a qu'une seule forme, et qu'il sera toujours temps de faire ressortir les écarts par rapport à un système commun (toujours écarts de l'oral, puisque, quoi que l'on dise, c'est toujours l'écrit que l'on prend comme étalon).

Moreau, 1977, prend justement cette question au sérieux, et conclut sans ambiguïté que, la majorité des structures étant bien communes aux deux ordres, il s'agit d'un même système. Mais ceci n'empêche pas d'explorer sur quels ressorts chacun des deux repose.

#### Plan phonique

Plutôt que de revenir sur l'opposition bien établie entre phonème et graphème, nous aborderons la spécificité de l'oral et de l'écrit avec deux cas particuliers: l'un qui concerne un effet en retour de l'écrit dans l'oral (ce qui limite donc l'autonomie), et l'autre, ce que l'on peut retrouver de l'oral quand on le regarde représenté dans l'écriture.

#### a) On prendra d'abord l'exemple des orthographismes

L'écrit peut avoir pour effet de remodeler une prononciation: surtout depuis le début du siècle, se développent les "orthographismes", prononciations qui s'appuient sur la graphie, en conduisant à prononcer des lettres traditionnellement muettes (les Britanniques parlent de "spelling pronunciation").

Le phénomène apparaît souvent à l'intérieur des mots: *exprès* prononcé avec un [k] (alors que seule la prononciation sans [k] est indiquée dans un dictionnaire de prononciation de 1897), *dompter* en faisant sonner le *p*: ces deux formes sont aujourd'hui devenues standard. Il apparaît aussi à la finale, où l'orthographisme est surdéterminé par un autre processus: dans les mots courts, la prononciation d'une consonne finale peut s'expliquer par le désir d'éviter des ambiguïtés, nombreuses en français étant donné le nombre d'homophones (*saint, sain, sein, ceint* et *cinq* dans *cinq cents*).

L'alternance dans la prononciation du pronom *il*, avec [il] devant voyelle et [i] devant consonne, parfois présentée comme une simplification consonantique et donc un relâchement, relève en fait de l'orthographisme.

[i] devant consonne: telle est, conservée par la langue relâchée, la prononciation héréditaire; au début du siècle, la prononciation [ildi] est dénoncée comme un orthographisme en train de s'infiltrer (par exemple par les grammairiens Damourette et Pichon, 1911-1940). Le même phénomène est observé au pluriel ([i] devant consonne, et [iz] devant voyelle), de même qu'avec les pronoms féminins *elle* et *elles*, où il est considéré comme encore plus relâché.

On peut inscrire ce phénomène au chapitre de l'hypercorrection, car, disent les grammairiens qui s'en offusquent, c'est là le fait de "demi-lettrés": c'est donc un effet pervers de la généralisation de l'alphabétisation, et une manifestation d'insécurité linguistique de la part de locuteurs qui aimeraient avoir l'air de parler mieux qu'ils ne le font.

b) Deuxième exemple phonique: la qualité des représentations de l'oral dans l'écriture, où ont fini par s'instaurer de véritables conventions de représentations de la langue parlée.

Un cas exceptionnel est représenté par Raymond Queneau, fin observateur de la langue parlée (plus que beaucoup de linguistes - Léon, 1971); fin au point de donner l'alternance entre les deux graphies *esprès* et *exeuprés* (*Zazie dans le métro*), qui, tout en différenciant les locuteurs, signalent bien le choix qui s'offre devant un groupe de 4 consonnes (soit simplifier, avec un groupe de 3, soit diviser, en deux groupes de 2 consonnes, séparées par un e muet).

Pour la fidélité de la transcription, on observe chez la plupart des auteurs littéraires de nombreuses inexactitudes, par exemple dans l'usage de l'un des dénoteurs essentiels, le e muet. Plus ou moins fidèle aux possibilités réelles de la langue parlée, l'apostrophe à la place d'un e muet non prononcé s'avère davantage un moyen de connoter une langue relâchée qu'une représentation de la réalité du parlé. Ainsi, dans un poème de Jehan Rictus:

(4) Merde, v'là l'hiver et ses dur'tés,  
V'là l'moment de n'pus s'mett à poils  
V'là qu'ceuss' qui tienn'nt la queue de la poêle  
Dans l'Midi vont s'carapater.

A quoi peut servir l'apostrophe, par exemple dans *ceuss'*, ou dans *tienn'nt*? Sûrement pas à indiquer une chute de e muet, qu'aucun Parisien (ce qu'était Rictus) ne serait tenté de prononcer dans de telles positions.

Autre exemple, la graphie *y* pour *il*, quand le pronom est prononcé sans consonne finale: il est tout à fait étrange que *y* puisse figurer comme sujet.

Mais on comprend bien le mécanisme à l'œuvre dans de tels stéréotypes, en observant que même Céline "n'utilise comme marques de prononciation orales que celles qui lui permettent de retrouver des graphies existantes, notamment l'élision de la voyelle dans le pronom sujet, qu'il s'agisse du relatif ou du pronom personnel de deuxième personne" (Vigneau-Rouayrenc, 1991, p. 21). On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit d'un code à base morphologique: *i* n'existant pas comme mot en français, on préférera recourir à une graphie existante, même si elle n'a rien à voir avec *il*. D'où aussi la graphie *t'y* pour l'interrogation (qui dissimule son origine dans *t'il*). C'est aussi selon ce principe que l'on peut interpréter, dans la bande dessinée *Kebra*, une graphie *eh! fait c'k'eh' veut pour elle fait ce qu'elle veut* (on peut d'ailleurs faire la remarque qu'il n'y a aucune bonne solution pour noter graphiquement une prononciation sans [l] de *elle*).

#### *Le plan significatif: exemples en syntaxe*

Avec les plans significatifs, aussi bien morphologie que syntaxe, nous nous trouvons dans une toute autre situation, car il n'y a pas de spécificité absolue des ordres de l'oral et de l'écrit: on ne peut pas citer une seule forme qui soit absolument dévolue à l'un ou l'autre ordre, mais seulement des différences dans l'exploitation des ressources (Moreau, 1977 pour le français, Halliday, 1985 en général), et surtout des préférences, tendancielle ou statistiques. Nous nous contenterons d'évoquer ici le passé simple, devenu rare en français oral d'Europe (quoique bien vivant en Acadie), mais qu'il est toujours possible d'utiliser, avec un effet archaïsant certain. Il en va de même pour l'imparfait du subjonctif, que certains professionnels de la parole utilisent avec un visible plaisir, mais qui apporte lui aussi son parfum d'archaïsme.

a) De cette différence d'exploitation des ressources, nous prendrons un exemple banal à force d'être évident, l'omission de *ne* dans la négation: très fréquent à l'oral, mais tenant compte des types de discours et des situations (jusqu'à la possible absence totale dans certains cas), c'est un phénomène qui n'est à peu près pas admis à l'écrit, comme l'ont montré les réactions des usagers chaque fois que des publicités ont prétendu rédiger des slogans sans *ne*:

(5) touche pas à mon pote

Ce slogan anti-raciste a choqué certains, non seulement par le lexique (*pote*), mais aussi à cause de l'absence du *ne* à la rédaction.

b) Les études sur la différence entre oral et écrit effectuées par Halliday (1985) l'ont été sur l'anglais, mais elles peuvent, *mutatis mutandis*, être transférées au français, ce qui a d'ailleurs l'intérêt de montrer que ses observations concernent des phénomènes qui transcendent les types de langues.

Halliday propose de distinguer oral et écrit en fonction de la densité informationnelle, l'écrit se caractérisant par une plus grande densité lexicale: à l'écrit, le nombre de mots lexicaux l'emporte toujours sur le nombre de mots grammaticaux, alors que c'est l'inverse à l'oral. Il fait ainsi exploser un certain nombre de préjugés, aussi bien sur l'écrit que sur l'oral, parce qu'il aboutit à dire que l'oral relève d'une complexité d'ordre grammatical (alors que l'on entend souvent dire que l'oral n'a pas de grammaire), et l'écrit d'une complexité d'ordre lexical (qui va de pair avec une certaine monotonie grammaticale). Ceci s'accompagne d'une préférence de l'oral pour les verbes, et de l'écrit pour les noms.

Prenons un exemple, entendu dans un train au haut-parleur, donc oral:

(6) nous serons à votre disposition pour votre information et le bon déroulement de votre voyage.

Cette séquence a bien été prononcée oralement, et pourtant tout le monde peut y reconnaître les traits essentiels de l'écrit: en particulier, le nombre élevé de nominalisations (qui produit un effet de "langue de bois"), et le nombre limité de verbes (un seul, lui-même peu informatif: le verbe *être*).

A supposer qu'il y ait un sens à imaginer un équivalent oral (il faut rester très prudent sur ce point), on peut songer à des formulations comme les suivantes:

(6a) n'hésitez pas à venir nous voir pour tout ce qui concerne votre voyage;

(6b) en cas de besoin, vous nous trouverez disponibles pour vous informer et vous aider à faire un bon voyage;

(6c) vous pouvez venir nous voir pour être informés et aidés quant à votre voyage.

Il s'avère que l'opération de transposition n'a rien d'évident, ce qui confirme la spécificité fonctionnelle de chaque ordre, et révèle la bizarrerie de (6), en particulier quant au segment *bon déroulement de votre voyage*. Mais, quelle que soit la séquence "orale" ainsi forgée, il y a toujours un point commun: les noms (et les nominalisations) sont plus nombreux à l'écrit, ce qui, du même coup, produit un effet de compactification de l'information. C'est aussi la raison pour laquelle les séquences écrites sont bien souvent plus courtes que les séquences orales (tel est le cas dans les six exemples donnés par Halliday, p. 62).

c) Dans un article de 1994, Blanche-Benveniste s'inscrit dans la continuité de la réflexion de Halliday, et pose un problème du même type. Elle part de la remarque selon laquelle on rencontre beaucoup moins de sujets nominaux à l'oral qu'à l'écrit (selon ses observations, entre 2 et 8 fois moins, selon les types de corpus).

Ce fait a déjà souvent été noté, et l'explication que l'on en propose généralement finit par constituer un véritable stéréotype sur l'oral: les SN de l'écrit seraient remplacés à l'oral par un segment SN + Pro (*mon père a dit vs mon père il a dit*). Certains (Harris, 1978) sont même allés jusqu'à dire qu'il s'agissait d'un changement typologique en cours dans le français contemporain.

Pourtant, l'analyse des groupes sujets rencontrés par Blanche-Benveniste dans des corpus de différents types ne vérifie pas cette hypothèse:

- le nombre des sujets nominaux est effectivement faible;
- tous corpus oraux confondus, on ne rencontre pas plus de 10% de sujets disloqués (certains corpus peuvent aller jusqu'à 15 ou 16%, jamais au-delà). L'hypothèse de Harris s'avère donc fautive: il n'y a pas purement et simplement transfert vers la dislocation (SN devenant SN + Pro);
- il est vrai qu'on ne rencontre aucun sujet disloqué à l'écrit. Il reste d'ailleurs à mesurer quel est, dans cette absence, le poids proprement linguistique, et le poids que l'on pourrait dire rhétorique de réceptivité aux consignes de la rédaction traditionnelle (qui interdit fermement la dislocation, considérée comme une "redondance").

Au profit de quoi se fait donc la rareté des SN pleins à l'oral? Le déplacement intervient, à peu près à égalité, au profit de quatre types de formes:

- les pronoms seuls: ils sont beaucoup plus nombreux à l'oral, en particulier du fait de l'apparition, dans certains corpus, d'une forme explicative en *tu* (*tu prends la feuille, tu la places dans la machine...*), que l'on ne connaît pas à l'écrit;
- les formes en *c'est*;
- les tournures impersonnelles et indéfinies (*il faut*);
- les dislocations, qui existent bien, et depuis fort longtemps, comme l'atteste le journal du docteur Héroard, précepteur du petit roi Louis XIII (vers 1600) qui, en reproduisant des phrases prononcées par le

jeune Dauphin, montre que celui-ci, enfant, en faisait largement usage et se faisait corriger et réprimander par les adultes, comme n'importe quel petit Français du XX<sup>e</sup> siècle:

(7) mon frère il a dit.

d) Si de telles séquences disloquées se maintiennent, ce n'est pas par malignité des locuteurs (car, comme l'a écrit Frei, 1929: "on ne fait pas des fautes pour le plaisir de faire des fautes"), mais par exigence systémique. Il n'y a d'ailleurs pas qu'avec les sujets que ce type de reprise se rencontre:

(8) les enfants / j'adore

(9) les enfants / je les adore

(10) les enfants / j'adore ça

(11) Jacqueline / sa mère / la bonne / elle la lui refile

(12) la pizza / le four / elle entre pas dedans

(8) comporte un détachement du groupe nominal objet, sans reprise, ce qui n'est possible qu'avec un nombre limité de verbes; le sens est particulier, comme le montre la comparaison avec (9), spécifique, et (10), au contraire générique. (11) montre que le détachement des noms avec reprise existe pour toutes les fonctions grammaticales auxquelles correspond un clitique (*il...* pour le sujet, *le...* pour l'objet, *lui...* pour l'objet indirect, *en* et *y*). L'ordre des groupes nominaux ainsi détachés est assez libre (contrairement à celui des clitics qui est contraint), et dans cet exemple, c'est notre expérience du monde qui nous permet d'interpréter sans hésitation. Enfin, en (12), le nom est repris au moyen d'une "préposition orpheline": un vide dans le régime de la préposition tient la place du nom, et il faut supposer *la pizza entre pas dans le four*.

Toutes ces séquences constituent des formes que l'on entend fréquemment, et qui sont caractéristiques d'un parlé plutôt familier. Mais tant qu'on n'aura pas quantifié plus précisément les occurrences, on ne peut pas les regarder comme des traits massifs de l'oral.

Il existe d'autres formes, plus liées à l'oral (et souvent au geste), dans la mesure où le lien syntaxique n'est pas exprimé de façon segmentale. Ces séquences font appel à l'implicite d'une situation partagée, et elles supposent une intonation très typique (montée de la voix sur le premier segment, descente sur le second), ce qui peut aller jusqu'à (14):

(13) les cartes / tu triches tout le temps

(14) Paris / bof

Ces séquences sont reconnues et interprétées par le locuteur, et elles font bien partie de sa compétence active: c'est donc qu'elles sont adaptées à la situation d'oral, même si elles ne "s'écrivent pas".

Queneau (1950) considérait que les francophones étaient pris entre deux langues, le français (écrit) et le néo-français (parlé); et Duneton écrit:

"Le Français moyen d'aujourd'hui se trouve dans une situation hautement bizarre: il n'écrit pas la langue qu'il parle et il ne parle pas la langue qu'il écrit" (1973, p. 179).

Telle est la définition que l'on peut donner de la diglossie. Certes, les propos de Queneau et de Duneton sont excessifs. Mais, si sur la majorité des points structurels, langue orale et langue écrite ne diffèrent pas (Moreau, 1977), l'observation de l'oral engage nécessairement une réflexion sur l'adéquation des catégories grammaticales qui, si elles ont fait leurs preuves à l'écrit, ne sont pas nécessairement le moyen de décrire l'oral (aussi Moreau, 1977).

Au-delà de la banalité de la différence des chenaux, oral et écrit sont donc à la fois des abstractions et des catégories difficiles à isoler (puisque des faits de sociétés nous obligent à les considérer comme en continuum); mais ce sont des ordres qu'il serait fâcheux de ne pas distinguer dans la description.

#### Bibliographie

- BERRENDONNER, A. (1993): "La phrase et les articulations du discours", *Le Français dans le monde*, Numéro spécial, 20-36.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1993a): "Les unités: langue écrite, langue orale", in: *Proceedings in the Workshop on ORALITY versus LITERACY: Concepts, Methods and Data*, Strasbourg, European Science Foundation, 139-195.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1993b): "Faire des phrases", *Le Français aujourd'hui*, 101, 7-15.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1994): "Quelques caractéristiques grammaticales des 'sujets' employés dans le français parlé des conversations", in: *Actes du Colloque Subjecthood and subjectivity*, Paris & Londres, Ophrys & Institut français du Royaume-Uni, 77-107.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., C. JEANJEAN (1986): *Le français parlé*, Paris, Didier-Erudition.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. et al. (1990): *Le français parlé*, Paris, Editions du CNRS.
- BONNARD, H. (1971): "Le français parlé", *Le grand Larousse de la langue française*, 3983-3987.
- CULIOLI, A. (1983): "Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié?", *Recherches sur le français parlé*, 5, Université de Provence, 291-300.
- DAMOURETTE, J., E. PICHON (1911-1940): *Des mots à la pensée*, Paris, d'Artrey.
- DUNETON, C. (1973): *Parler croquant*, Paris, Stock.
- FREI, H. (1929): *La grammaire des fautes*, Genève, Republications Slatkine.
- GADET, F. (1989): *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GADET, F. (1992): *Le français populaire*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- GUMPERZ, J. (1989): *Engager la conversation*, Paris, Ed. de Minuit.
- HAGEGE, Cl. (1987): *Le français et les siècles*, Paris, Editions Odile Jacob.
- HALLIDAY, M. (1985): *Spoken and Written Language*, Oxford, Oxford University Press.
- HARRIS, M. (1978): *The Evolution of French Syntax. A comparative approach*, Londres et New York, Longman.
- HELGORSKY, F. (1988): "La langue française", *Encyclopaedia Universalis*.
- LE BIDOIS, R. (1939): "Le langage parlé des personnages de Proust", *Le Français Moderne*, 3.
- LEON, P. (1971): "Phonétisme, graphisme et zazisme", in: *Essais de phonostylistique*, *Studia Phonetica*, 3, Ottawa, Didier, 159-173.
- MARTINON, Ph. (1927): *Comment on parle en français*, Paris, Larousse.
- MAZIERE, F. (1993) "L'oral orthographié ou le festin des restes", *Le Français Aujourd'hui*, 101, 59-62.
- MOREAU, M.-L. (1977): "Français oral et français écrit", *Français Moderne*, 45-3.
- ONG, W. (1982): *Orality and Literacy. The Technologizing of the World*, London and New York, Routledge.
- QUENEAU, R. (1950): *Bâtons, chiffres et lettres*, Paris, Gallimard.
- VIGNEAULT-ROUAYRENC, C. (1991): "L'oral dans l'écrit: histoire(s) d'E", *Langue Française*, 89, 20-34.